Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20260930-CM26093019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 24 septembre 2026 **Date d'affichage de la liste des délibérations** Le 6 octobre 2026 **Nombre de conseillers** En exercice **29** Présents ou représentés **29** Votants **29**	L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 18 heures 30 Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par M. Jean-Baptiste HUET, Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique **Etaient présents** : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : Mme Célia BEST (procuration à Mme Pisei THACH) M. Morvan LE GAC (procuration à M. Valentin ORY) M. Michel CANEVET (procuration à Mme Martine OLIVIER) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. M. Marie-Aude GOBRY a été élue secrétaire de séance.

1-9 Cimetière – Reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur Alain VIGOUROUX, rapporteur, expose :

« La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est prévue par les articles L. 2223-17 et L. 2223-18 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que par les articles R. 2223-12 à R. 2223-23 du même code. Ces dispositions encadrent notamment le constat d'abandon, les mesures de publicité et la saisine du Conseil Municipal.
Une procédure de reprise a été engagée dans le cimetière communal concernant 26 concessions présentant un état manifeste d'abandon.

Les formalités de publicité réglementaires ont été effectuées, notamment par l'apposition de plaquettes sur les concessions concernées et par la publication d'un avis dans la presse.
À l'issue du délai réglementaire, le 4 août un second procès-verbal de constat d'abandon a été dressé pour les concessions dont l'état d'abandon persistait. Les concessionnaires ou leurs ayants droit ont été informés conformément aux dispositions applicables. Le procès-verbal de ce second constat d'abandon était annexé à votre convocation pour la présente réunion.

Toutes les conditions requises par les lois et règlements ont été rigoureusement respectées.

Votre Commission Stratégie financière et patrimoniale et administration générale a examiné ce dossier lors de sa réunion du jeudi 17 septembre 2026 ; elle vous propose de vous prononcer sur la reprise des concessions concernées.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Dit que les terrains ainsi libérés pourront être mis en service pour de nouvelles concessions ;
Approuve la reprise des 26 concessions figureront au procès-verbal général établi le 4 août 2026 en état d'abandon ;
Autorise le Maire à poursuivre la procédure conformément aux dispositions réglementaires et ainsi de prononcer cette reprise par arrêté municipal.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 7 octobre 2026
Monsieur le Maire,
Jean-Baptiste HUET

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTÈRE